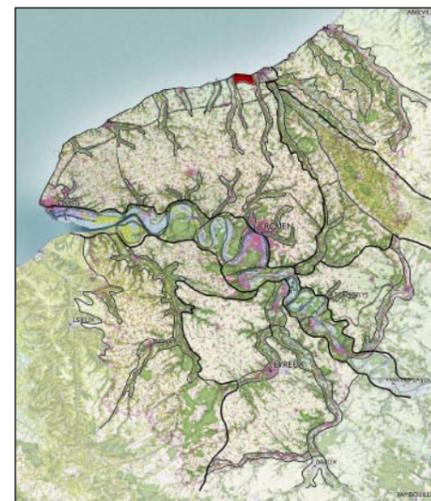


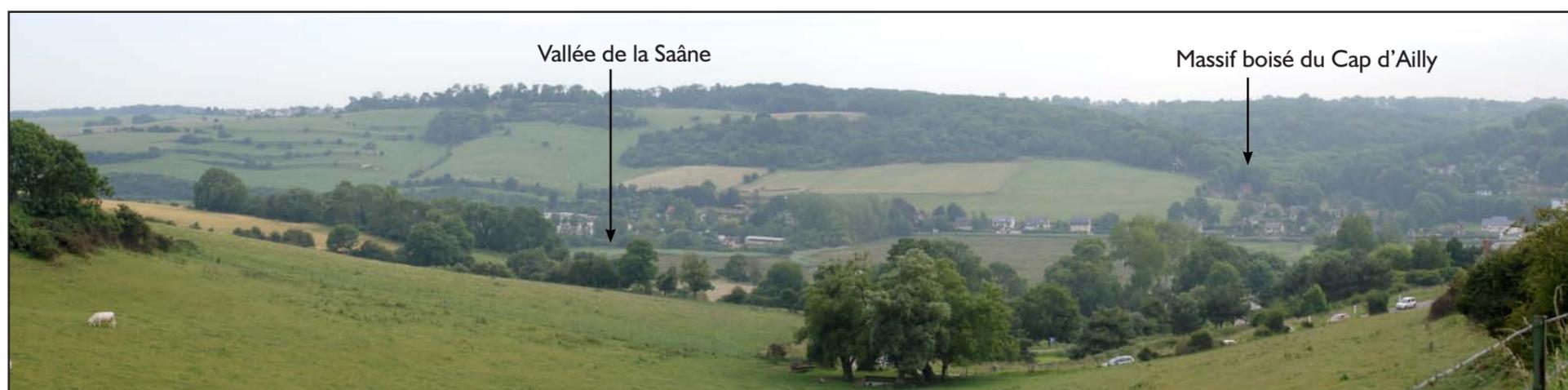
# LE CAP D'AILLY

## SITUATION

Situé entre les vallées de la Scie au sud-ouest, et de la Saône au nord-est, l'unité de paysage du Cap d'Ailly correspond aux trois communes de Sainte-Marguerite-sur-Mer, Varengueville-sur-Mer, et Hautot-sur-Mer. Émergeant d'une trentaine de mètres environ au-dessus du plateau du Pays de Caux, le Cap d'Ailly est perçu depuis les territoires qui l'entourent comme un couvert boisé qui coiffe les falaises du littoral.



## CARACTÉRISTIQUES PAYSAGÈRES

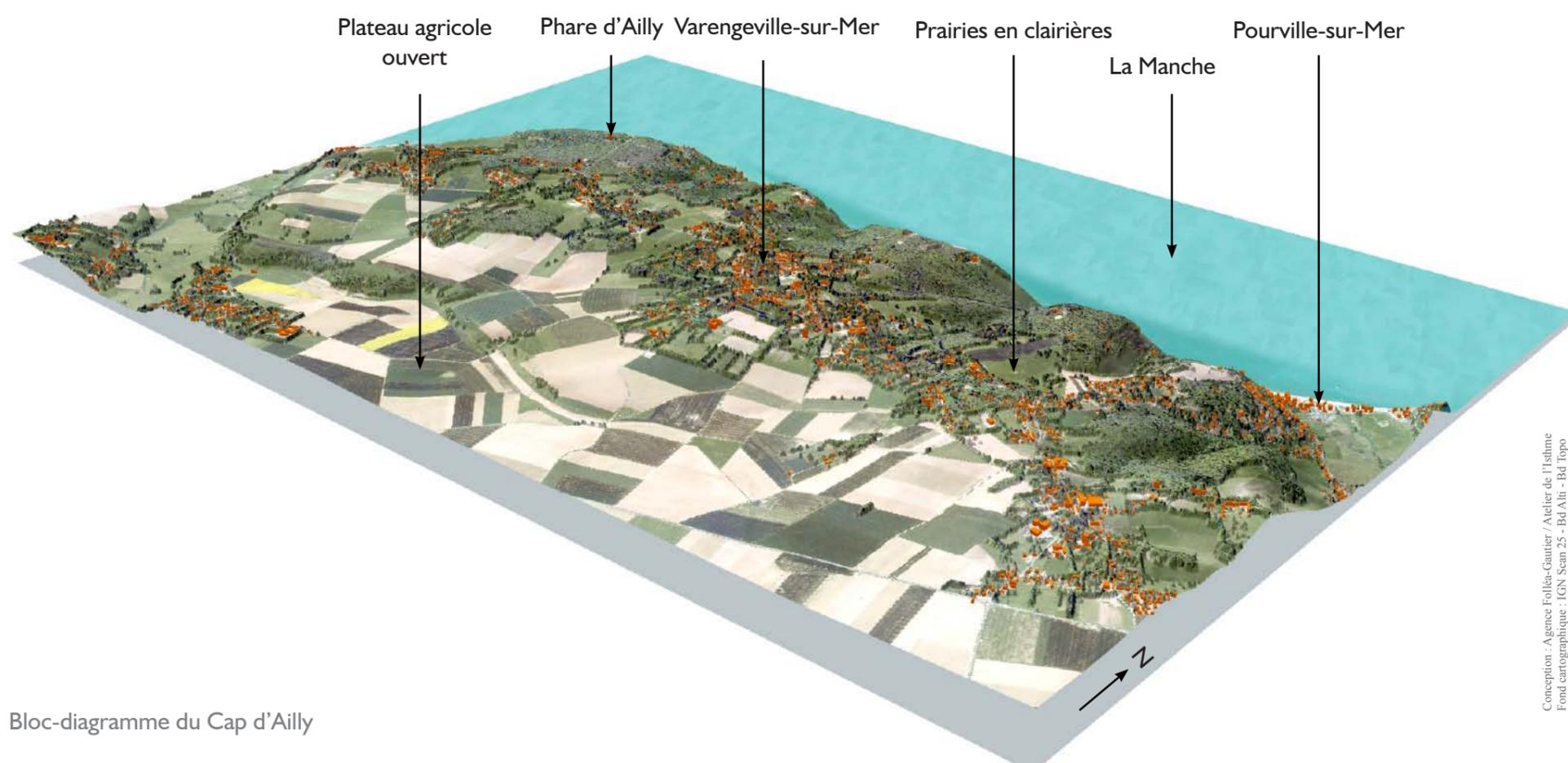


Vue sur le Cap d'Ailly depuis les falaises de Dieppe. (2009 - commune de Hautot-sur-Mer)

### Une exception géologique qui fait figure de paysage emblématique

Paysage original, très boisé, il contraste de façon surprenante avec le paysage ouvert du pays de Caux. Depuis ce relief, véritable belvédère, le paysage s'ouvre à la fois sur les falaises de la côte d'Albâtre au nord et sur les paysages de campagne du pays de Caux au sud. L'ensemble forestier repose sur des sédiments argilo-sableux déposés dans le creux d'un plissement de la craie. Il s'y est développé une végétation acidophile très particulière. L'ensemble

compose un biotope remarquable et unique dans cette partie de la région. Très tôt apprécié, ce paysage est reconnu dès le 19<sup>ème</sup> siècle et notamment par les impressionnistes. Ces paysages seront notamment peints par Claude Monet et Georges Braque. Cette reconnaissance précoce vaudra à plusieurs sites du Cap d'être classés au titre des sites classés, le Bois des Moutiers et les abords de l'église de Varengueville-sur-Mer par exemple où repose le peintre Braque dans le cimetière marin.

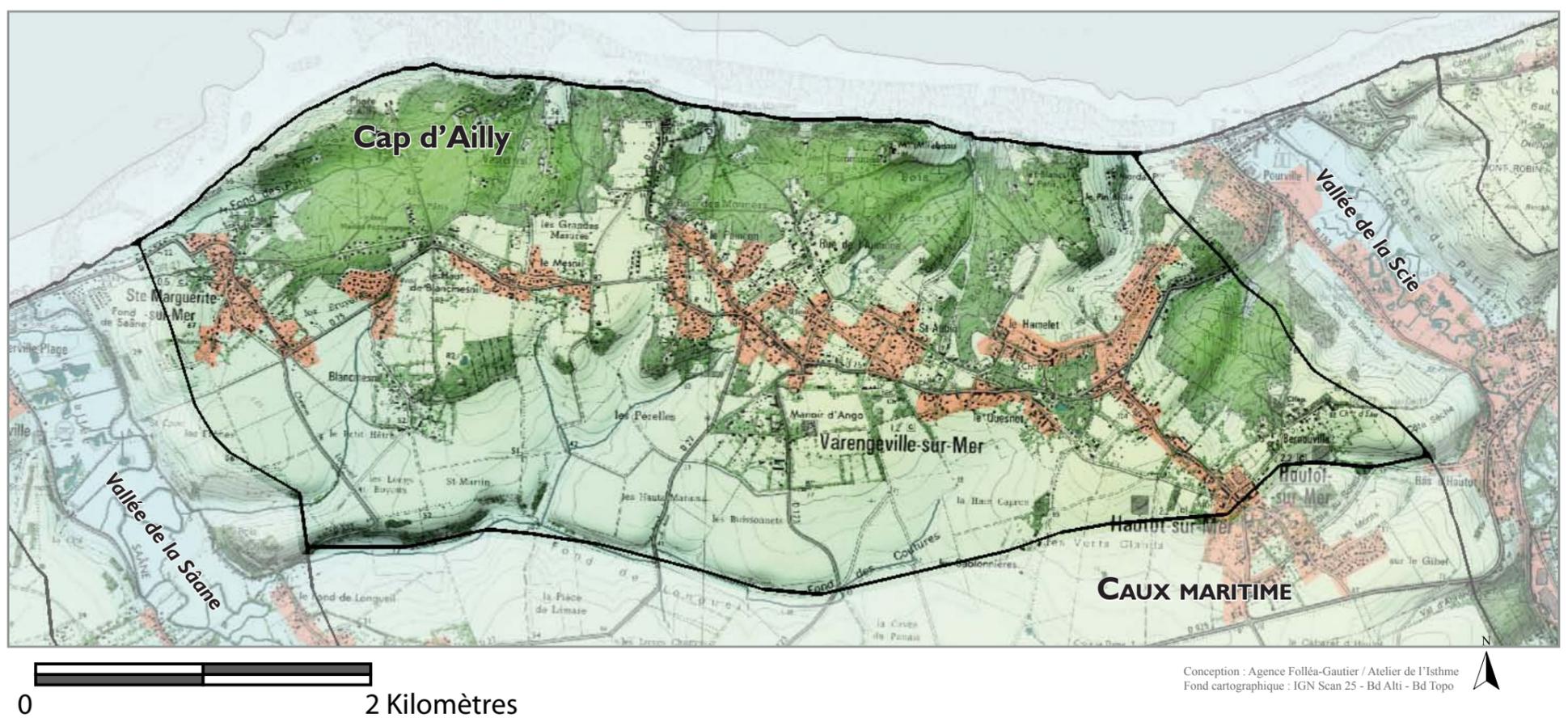


Bloc-diagramme du Cap d'Ailly

# CARTE DE L'UNITÉ DE PAYSAGE N°14 : LE CAP D'AILLY

## Principaux éléments de paysage de l'unité

- Une exception géologique qui fait figure de paysage emblématique.
- Un paysage forestier ouvert par quelques clairières.
- Des habitations imbriquées dans la végétation.
- Des relations très étroites avec le littoral.



### Un paysage forestier ouvert par quelques clairières

Les forêts, privées pour la plupart, qui composent le massif du Cap d'Ailly sont essentiellement des futaies de feuillus acidophiles (chênes, châtaigniers, bouleaux et pins) avec de grands espaces de lande. Uniques en Haute-Normandie, ces ambiances liées aux milieux des landes, signent la spécificité des paysages du Cap d'Ailly. Ce paysage forestier littoral est ponctué de clairières qui prennent place dans les dépressions.

Le site était autrefois exploité pour les cailloutis du sous-sol qui servaient à la construction des maisons et des routes. Leur extraction a laissé des dépressions encore visibles aujourd'hui.

Elles ouvrent de larges vues sur la côte et la mer.



La Gorge des Moutiers, une clairière littorale. (2009 - commune de Varengeville-sur-Mer)

Ces clairières, tout comme les terres agricoles immédiatement contiguës aux boisements sont essentiellement occupées par des prairies. Ainsi, le commune d'Hautot-sur-Mer comptait encore 363ha de prairies sur un total de 655ha en Surface Agricole Utile en 2000. Prairies de fauche ou pâturées, elles créent des respirations et des ouvertures dans le paysage boisé. Sur le littoral, elles ouvrent de larges vues sur la côte et la mer.

Deux sites particuliers font l'objet d'une protection au titre des espaces naturels sensibles : le Cap d'Ailly d'une superficie de 46 ha et le bois des Communes d'une superficie de 5 ha.



L'entrée du jardin du Bois des Moutiers. (2009 - commune de Varengeville-sur-Mer)

### Des habitations imbriquées dans la végétation

Ce qui marque de manière très forte ces paysages, c'est l'imbrication très intime des habitations et de la végétation. Les jardins s'épanouissent sous la frondaison des arbres et la strate arbustive fait l'objet d'une attention particulière. Il n'est pas rare de longer des talus entiers plantés de rhododendrons .

Tout espace est prétexte au jardinage. Le bois des Moutiers, le Jardin de Vasterival ou encore le jardin Shamrock constituent les plus belles illustrations de cette tradition qui pousse à soigner l'aménagement du plus simple espace : les routes comme les parkings sont aménagés avec autant de soin que les parcs.



Le parking très soigné du Bois des Moutiers.

### **Un littoral difficile d'accès**

Paradoxalement, et malgré la grande proximité qui existe entre le Cap d'Ailly et la mer, l'accès au littoral est difficile. De petites gorges (du Petit Ailly et des Moutiers) permettent un accès piétons aux plages. Mais elles restent très confidentielles.

Plus en hauteur, le cimetière marin de Varengueville et le phare du Cap d'Ailly permettent d'observer le littoral mais la fermeture du site du phare rend cette observation très difficile.



L'église de Varengueville-sur-Mer face à la Manche, une des rares ouvertures sur la mer. (2009 - commune de Varengueville-sur-Mer)

## LES VALEURS PAYSAGÈRES

### Un ensemble paysager remarquable :

- Mise en place d'une protection type «Aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine» ou Plan de paysage.

### Le massif boisé :

- Protection, suivi et gestion d'ensemble des forêts du Cap d'Ailly.

### Les prairies en clairières :

- Maintien et protection des prairies dans les clairières et autour des villages.
- Gestion des espaces ouverts, notamment sur le littoral.



Prairie en clairière : un espace lumineux au coeur du massif.



Les Moutiers : un patrimoine architectural et paysager.

### Le patrimoine architectural :

- Reconnaissance, identification du patrimoine bâti et du patrimoine végétal des jardins.

### Les secteurs habités :

- Maintien de l'aspect forestier des zones résidentielles.

### Les routes et les espaces publics :

- Maintien de l'image jardinée des espaces publics (Bas côtés enherbés, plantation des abords, enherbement des places, talus enherbés, limitation du mobilier...).



Route forestière et jardinée au coeur de Varengville.

# CARTE DES ENJEUX N°14 : LE CAP D'AILLY

Légende des enjeux en dernière page



Conception : Agence Folléa-Gautier / Atelier de l'Isthme - Fond cartographique : IGN Scan 25